

Convention de stage

Stages d'orientation

La présente convention est conclue entre les parties signataires dont les coordonnées sont indiquées au verso.

Ce stage est à caractère essentiellement éducatif, et a pour objectif de faire découvrir à l'élève stagiaire (dénommé ci-après « le stagiaire ») le monde professionnel. La période de stage ainsi que le métier présenté sont indiqués au verso.

L'entreprise s'engage à

- s'assurer que la personne désignée comme tuteur de stage ne doit entretenir aucun lien familial avec le stagiaire,
- informer le stagiaire de toute consigne de sécurité ou autre instruction qui pourrait le concerner,
- ne pas faire travailler le stagiaire sur des machines et dispositifs qui mettent sa santé en danger,
- ne pas charger le stagiaire de travaux et de prestations étrangers à l'objet de la convention, ou de missions à risque dépassant le niveau de qualification du stagiaire,
- accueillir à la fin du stage le tuteur de stage en milieu scolaire pour compléter l'évaluation de stage.

Le stagiaire s'engage à respecter le règlement de discipline interne de l'entreprise, notamment pour ce qui est

- de la présence régulière, une absence éventuelle étant à signaler dans les meilleurs délais,
- de la justification obligatoire pour absences,
- du respect des locaux, du matériel et des outils qui lui seraient confiés,
- des consignes de sécurité et de toute autre instruction que le stagiaire pourrait recevoir.

Le stagiaire s'engage à ne divulguer aucune des informations concernant l'entreprise qui lui auraient été communiquées dans le cadre du stage. Cette obligation s'applique tant à l'égard des tiers que des personnes salariées de l'entreprise. Cette obligation s'applique pendant et au-delà de la durée de la convention de stage.

Le stagiaire est en outre tenu à

- suivre consciencieusement les instructions qui lui sont données et collaborer, dans le cadre de ses possibilités, aux travaux et prestations à exécuter,
- dédommager les dégâts éventuels qu'il aura causés volontairement ou par négligence grave.

Pendant la durée du stage, le stagiaire demeure élève du Lycée Guillaume Kroll. Il bénéficie de la couverture de l'assurance obligatoire contre les accidents prévue au règlement grand-ducal du 17 décembre 2010 concernant l'assurance-accident dans le cadre de l'enseignement précoce, préscolaire, scolaire et universitaire. L'entreprise informe immédiatement l'établissement d'enseignement de la survenance de tout accident impliquant le stagiaire.

La convention peut être dénoncée d'un commun accord entre l'entreprise et le lycée, moyennant préavis de 24 heures ouvrables, dans l'éventualité

- du constat commun que le stagiaire est incapable de suivre la formation dans le domaine choisi,
- qu'une des parties a méconnu d'une manière grave, les obligations que cette convention lui impose.

Toute faute grave ou tentative de fraude de la part du stagiaire peut mettre fin au stage, sous condition que le lycée en soit immédiatement averti.

Les dispositions du Code du Travail sont d'application. Le stage est non rémunéré par l'entreprise.

Lu et approuvé, le _____

Cachet et signature de l'**entreprise**

Cachet et signature de la **direction du LGK**

Signature du **stagiaire**

Signature du **représentant légal du stagiaire**
(si mineur)

Données concernant l'élève stagiaire

Nom et prénom													
N° de matricule													
Adresse													
Téléphone / GSM							IAM						
Classe actuelle							Régent(e)						
<i>Consigne impérativement à respecter : seuls les élèves ayant atteint l'âge de 18 ans le jour du début du stage sont autorisés à faire un stage dans l'enseignement fondamental.</i>													

Données concernant le représentant légal (si mineur)

Nom et prénom												
Téléphone/GSM												

Données concernant l'entreprise*

Nom de l'entreprise													
Adresse													
Téléphone / GSM							Email						

Responsable ressources humaines*

Nom et prénom													
Téléphone / GSM							Email						

Tuteur en milieu professionnel et adresse du lieu de stage*

Nom et prénom													
Téléphone / GSM							Email						
Adresse													

Données concernant le stage*

Métier présenté												
Dates	du :						au :					
Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi						
(Min 36h et max. 40h par semaine, max. 8h par jour)												
Observations (tâches, tenue vestimentaire...)												
L'élève est autorisé(e) à photographier les locaux afin d'illustrer son dossier de stage. ☐ Oui ☐ Non												

Données concernant le lycée

Lycée Guillaume Kroll Service des stages d'orientation 32, rue Henri Koch L-4354 Esch-sur-Alzette B.P. 292 L-4003 Esch-sur-Alzette	Contact administratif Contact direction	Mme Pamela SITZIA 55 95 45 - 2721 stages.orientation@lgk.lu Lundi-vendredi: 8h15 – 12h15 M. Patrick STRAUS, Directeur
---	--	---

*Données à remplir par l'entreprise en question.

Les données ci-dessus sont collectées afin d'assurer la bonne exécution du contrat, conformément au règlement européen EU2016/679 relatif à la protection des données personnelles (RGPD).